

## Règlement

Le Vesontion Classic Cars organise le samedi 28 septembre 2024

## La Ronde des Croix

Secrétariat : envoi des inscriptions par courrier à :

Sanseigne Vintage – Corinne Sanseigne – 10 route de Champagnole – 39110 Salins les Bains

Clôture des inscriptions : le vendredi 6 septembre 2024 ou plus tôt si le nombre de 50 véhicules est atteint.

En application de la réglementation (décret 2017-1279 du 09 Août 2017) celle-ci n'est pas soumise à déclaration.

La Ronde des Croix est un parcours d'orientation et de découverte, réservé aux véhicules immatriculés avant 2000 ou d'exception. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains.

Cet évènement est une randonnée durant laquelle les participants devront se rendre à des points de passage définis pour y résoudre des énigmes.

Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire.

A l'issue du rallye, un repas est prévu pour les participants au camping d'Emagny. Présence d'une buvette.

. Accueil des participants : Samedi 28 septembre à 7h00, ancien camping d'Emagny: café croissant . Vérifications administratives et briefing.

. Départ du premier équipage : 8h00

Les vérifications permettent de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du contrôle administratif, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire et celui du conducteur secondaire
- Les pièces afférentes au véhicule engagé.

Les départs sont donnés de manière échelonnée et les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière. L'ordre des départs est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les véhicules verbalisés.

Chaque équipage disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

Un carnet de route sera remis à chaque équipage au départ avec une série de questions et d'énigmes à résoudre tout au long du parcours. Ce carnet indiquera également aux équipages l'itinéraire à suivre.

Le questionnaire sera à remettre aux organisateurs dès l'arrivée, et permettra ainsi le classement des participants en fonction des points récoltés grâce aux questions et aux énigmes.

Chaque équipage se verra remettre une récompense à l'issue du rallye.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant aucunement de la responsabilité de l'organisation. Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et contrôleurs pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement. Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, contrôleurs et autres participants.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la fiche d'inscription dûment complétée, de son règlement et des copies de la carte grise, du permis de conduire et de l'attestation d'assurance.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

En cas d'annulation après le 6 septembre 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation s'engage lors de son inscription à accepter tous les termes du présent règlement.